

## **CONCLUSION**

par Marie-Laure **Desprez-Loustau**<sup>1</sup>

Comme rappelé par Catherine **Regnaut-Roger**, la biovigilance s'inscrit dans une démarche de surveillance des risques biologiques initiée dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle. Le terme nouveau de biovigilance traduit un élargissement du périmètre de la surveillance, mais aussi un changement de perspective, voire de paradigme: il ne s'agit plus seulement de gérer les risques liés aux organismes nuisibles exotiques introduits mais plus généralement de considérer tous les risques, identifiés ou non, liés à l'innovation en matière de pratiques agricoles (OGM, produits sanitaires, etc..). Ainsi la biovigilance s'inscrit dans la perspective globale d'une prise de conscience de l'empreinte des activités humaines sur le fonctionnement des écosystèmes, et par suite sur la santé et le bien-être humain. D'où la nécessité de considérer la durabilité des systèmes de production, pour conjuguer productivité (répondre aux besoins des populations actuelles) et préservation de la biodiversité et fonctions écologiques (comme assurance pour le futur).

Pour mettre en œuvre cette surveillance et biovigilance, les dispositifs actuellement mis en place en France pour le domaine agricole et forestier, présentés par Jérôme **Jullien** et Jean-Luc **Flot** (DGAL-SDQPV, MAAF), même s'ils sont assez différents, présentent des caractéristiques communes: organisation en réseau (pour couvrir une large échelle spatiale), observateurs formés et motivés, protocoles standardisés et bases de données (pour assurer des estimations quantitatives, analysables, évaluer des changements), mobilisation de différents types d'acteurs, du terrain à la recherche en passant pas les pouvoirs publics.

Le cadre réglementaire est une composante importante de la surveillance et de la biovigilance en France et en Europe, qui sont encadrées par des lois. Ainsi, Antoine **Messéan** nous a présenté le dispositif réglementaire européen pour l'évaluation sanitaire et environnementale des OGM. Cet aspect réglementaire est aussi présent en Amérique du Nord mais Agnès **Ricroh** dans plusieurs exemples développés pour les risques liés aux pesticides ou la gestion des pêcheries insiste également sur les fortes coopérations entre industriels et scientifiques.

Ainsi, alors que la biovigilance, par son aspect réglementaire et la mise en avant de risques associés à l'innovation, pourrait être perçue comme un principe d'empêchement, l'objectif est d'en faire un outil de "gestion précautionneuse", basée sur la connaissance, préservant des intérêts présents et futurs, particuliers et généraux, conciliant productivité et durabilité. Par les défis qui leur sont posés (détecter l'inattendu, faire la part de différents facteurs de changement dans des systèmes complexes) la surveillance et la bio-vigilance se doivent d'intégrer en continu de nouveaux concepts et outils (diagnostic moléculaire, télédétection, bio statistiques...) et sont ainsi de formidables opportunités d'une meilleure connaissance des écosystèmes. Les données qui s'accumulent sont encore largement à exploiter.

---

<sup>1</sup> Membre correspondant de l'Académie d'Agriculture de France. Associate Editor, Forest pathology, INRA, UMR Biogeco, 69, route d'Arcachon, Pierroton, 33610 Cestas.

Pour le futur, dans un contexte de rythme soutenu des innovations et changements globaux, le maintien voire l'augmentation de l'efficacité de la surveillance et de la biovigilance (non seulement pour détecter mais aussi comme aide à la gestion), ne pourront passer que par la poursuite des améliorations techniques mais aussi de la gouvernance et de l'organisation des acteurs: évolution des cadres réglementaires, subsidiarité, implication du public....